

ASSEMBLÉE NATIONALE

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

AMENDEMENT

N ° AC752

présenté par

M. Bournazel, Mme Descamps, Mme Sage et M. Zumkeller

ARTICLE 39

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.